

QUI CONTACTER ET QUAND ?

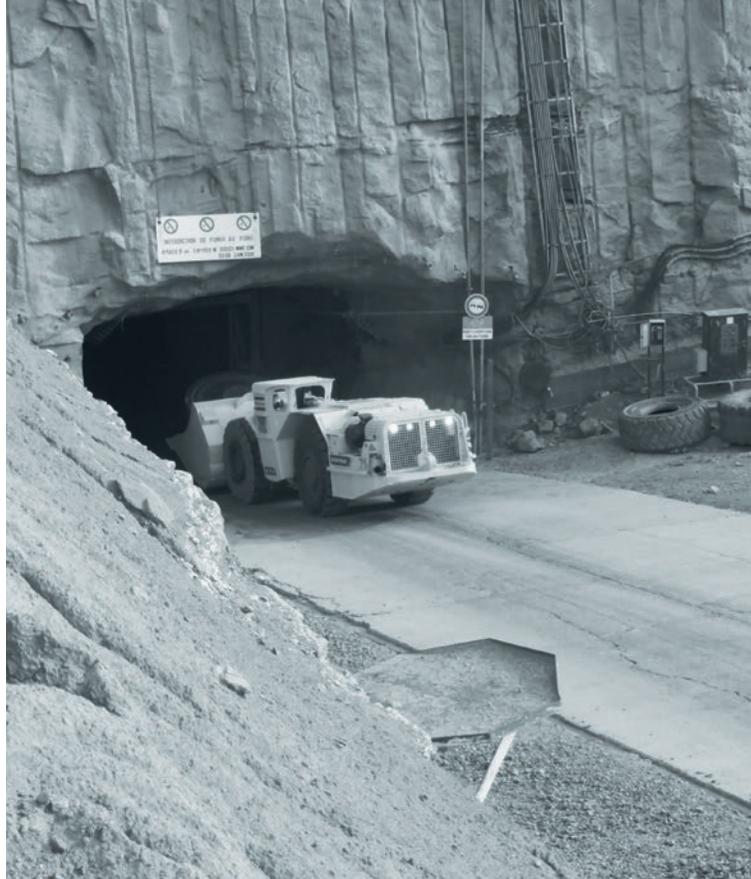
Les travaux de réaménagement sont gérés par une équipe dédiée, distincte des équipes opérationnelles de COMINAK.

Avant les appels d'offres

Vous pouvez vous adresser au Bureau de communication et information, situé à Akokan. Le responsable du Bureau sera le relais entre vous et les équipes du réaménagement de COMINAK. Il pourra donner les informations sur les dates de lancement des appels d'offres et le mode de communication.

Pendant les appels d'offres

Les contacts au sein de l'équipe réaménagement, pour chaque lot, seront identifiés dans les documents d'appel d'offres qui vous seront communiqués.

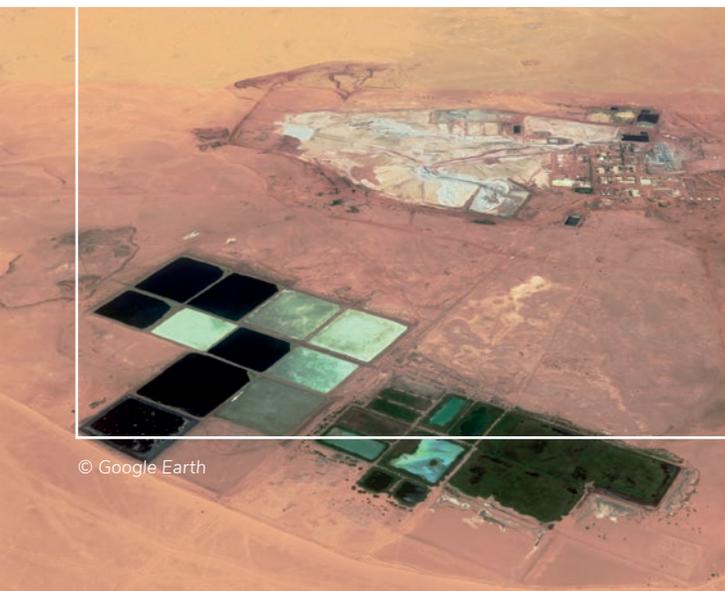


RÉAMÉNAGEMENT DU SITE DE COMINAK

Guide pratique à destination des entreprises sous-traitantes



Appels d'offres, calendrier et contacts



© Google Earth



Bureau d'Information et de Communication

Villa 223, cité Akokan-COMINAK

Tél fixe : 3223 ■ Tél IP : (0033 1) 959758 ■ Cellulaire : 00227 80002013



PRINCIPES DE LA POLITIQUE ACHAT

- Garantir la transparence et l'éthique dans le choix des entreprises sous-traitantes
- Maximiser les heures travaillées par du personnel nigérien (local ou national) sur les chantiers, en favorisant le transfert de compétences
- Garantir la qualité des travaux au travers de l'expertise et de la capacité des sous-traitants choisis pour les réaliser

Participation à l'appel d'offres

Les sous-traitants locaux ou nationaux pourront intervenir à plusieurs niveaux selon leurs capacités et le degré de complexité des marchés :

Sous-traitance de rang 1

- en répondant individuellement à un appel d'offres
- en répondant à un appel d'offres via un groupement de sous-traitants
- en répondant à un appel d'offres en partenariat avec une structure nationale, régionale ou internationale

Sous-traitance de rang 2

- en intervenant en tant que sous-traitant d'une entreprise non locale intervenant sur des marchés de travaux complexes

Les contrats de travaux imposeront aux sous-traitants, quels qu'ils soient, des obligations de recours à la sous-traitance locale ainsi que l'embauche de personnel local.

Critères d'évaluation des offres pour les sous-traitants de rang 1

Le détail des marchés (besoin technique, conditions, critères d'éligibilité, etc.) est spécifique à chaque marché, il sera communiqué en amont de chaque appel d'offres, et rappelé sur les documents d'appel d'offres. Cela permettra à chaque entreprise intéressée de savoir si elle est éligible et le cas échéant, se positionner parmi les candidats. Les offres seront ensuite évaluées selon une grille de critères prédéfinie organisée selon les catégories :

- Hygiène, Sécurité et Environnement
- Éthique et conformité
- Capacité financière
- Adéquation Marché / Capacités de l'entreprise
 - expertise
 - moyens humains et matériels
 - capacité d'étude
 - capacité de planification
- Maîtrise de la qualité
- Coût

Éligibilité et accès au Marché

Les sociétés éligibles pour participer à l'appel d'offres :

- ont une existence légale
- ont une situation fiscale saine
- ne font pas l'objet de sanctions ou d'interdictions pour malversations ou conflit d'intérêt
- n'ont pas de litiges avec des sociétés du groupe Orano.

Les marchés seront majoritairement attribués en FCFA payables au Niger.

Je suis entrepreneur et sous-traitant agréé de la COMINAK

Quelle sera ma place dans le RDS ?

Les sous-traitants seront sélectionnés de façon à garantir la qualité des travaux, le respect du planning et du budget, et le respect des règles éthiques et de conformité. L'objectif est, tout en respectant ces principes de faire appel au plus de sous-traitance locale ou nationale que possible.

Est-ce que les appels d'offres seront publics ? Sera-t-on prévenu en amont de chaque appel d'offres ?

Les modalités de publication des appels d'offres seront disponibles au Bureau d'Information et les dossiers d'appel d'offre pourront y être retirés sur demande.

Quels sont les travaux auxquels nous aurons accès ?

L'objectif est de maximiser les heures travaillées par du personnel nigérien sur les travaux de réaménagement. Certains appels d'offres seront accessibles en tant que sous-traitants de rang 1, d'autres en sous-traitants de rang 2. Dans tous les cas, tous les sous-traitants retenus auront contractuellement une obligation de sous-traitance / main d'œuvre en local.

Est-ce qu'il y aura des aides pour les sous-traitants non retenus ?

Les marchés proposés dans le cadre du réaménagement suivent les procédures classiques d'appels d'offres. Il n'y a pas d'aide spécifique prévue pour les candidats non retenus.

Est-ce qu'il y aura des priorités / facilités pour les sous-traitants locaux ?

L'objectif de la politique achat pour les travaux de réaménagement est de maximiser les heures travaillées par du personnel nigérien, tout en réalisant des appels d'offres respectant des règles de transparence et d'éthique. Les sous-traitants seront évalués selon une grille de critères (sécurité, capacité financière, expertise, etc.), permettant d'assurer la qualité des travaux.

CALENDRIER DES PRINCIPAUX APPELS D'OFFRES

